



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 10 juin 2018	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Course 1 - 10 : Dégagé (Temp : 19 °C)				
État de la piste	Course 1 - 10 : Rapide (Variante 0 sec)				
Nombre de courses	10	Nombre de course de qualification	4 BF	Nombre total d'inscriptions	72/79
Paris mutuels	168 627 \$				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Mike	Coles, Sharla	Frenette, Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)....

Bureau:

- M. Tom Miller était présent ce soir.
- Environnement Canada a été désigné comme site officiel pour la température pour le Rideau Carleton.

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Objection par le conducteur du #1 AMBLE OVER HANOVER, Gerard Demers, relativement à #5 PLAYIN FOR KEEPS, Guy Gagnon après le poteau du ¼ de mile, M. Demers a déclaré que s'il n'avait pas été dans la ligne de dépassement M. Gagnon aurait heurté la jambe de son cheval lorsque le #5 est derrière le #2 CRAVEN THE BEACH (Jonathan Lachance) qui était devant, M. Gagnon a déclaré qu'il avait de l'espace pour prendre le trou, ce qui n'a pas été corroboré par le vidéo lequel démontrait qu'il y avait suffisamment d'espace pour que le #5

pas de stationnement sur le rail; l'objection a été maintenue, le #5 a terminé 1^{er} classé au 3^{ème} rang pour avoir causé une interférence au #1 (classé avec une interférence). M. Gagnon sera présent jeudi pour un examen relativement à la règle CAJO 22.05.01 (a) (s'est placé devant et a causé une interférence).

Vidéo : <https://youtu.be/CUjs34Xss0M>

5. Départ retardé suite à de l'équipement brisé (abot de trot) sur le #8 COMMISSIONER DALY. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Enquête à propos du #1 SMALLTOWN TERROR (James Bailey) qui aurait peut-être quitté la course après qu'au $\frac{3}{4}$, le #1 a heurté deux pylônes, était à l'intérieur d'un pylône et qu'il a heurté le pylône suivant, aucun avantage obtenu et aucune violation; M. Bailey a été averti de la règle CAJO 22.23.01 (b) (quantité excessive) lorsqu'il a poussé son cheval et donnera le temps au cheval de répondre à l'avenir. Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/6fpmjTiqnDA>

8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Nouvel alcootest. Rien à signaler.

Réclamations :

4 #1 AMBLE OVER HANOVER (3 réclamations) pour 7 000 \$ par Copley Stables & Richard Sullivan (entraîneur Jamie Copley).

4 #2 CRAVEN THE BEACH (3 réclamations) pour 7 000 \$ par Ronald MacDonald (entraîneur R. MacDonald).

4 #5 PLAYIN FOR KEEPS (3 réclamations) pour 7 000 \$ par Matthew McDonald (entraîneur M. McDonald).